

## **Titre**

Gouvernance de la conservation de la flore menacée de l'outre-mer français : « *act locally but think globally* »

## **Auteurs**

Jean-Yves MEYER<sup>1</sup> & Lucile STAHL<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Délégation à la Recherche, Gouvernement de Polynésie française, B.P. 20981 Papeete, Tahiti, Polynésie française

<sup>2</sup> Docteur en droit de l'environnement.

## **Résumé**

L'outre-mer abrite une flore endémique exceptionnelle. Fortement menacée, principalement dans les îles, elle ne bénéficie pourtant pas de moyens financiers, matériels et humains suffisants pour sa conservation et atteindre les objectifs nationaux, européens et internationaux de réduction de la perte de biodiversité. Un autre obstacle est la multiplicité des acteurs impliqués dans la conservation : administrations nationales et locales, organismes de recherche et universités, associations et ONG, naturalistes, professionnels (horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes), grand public. Leur intervention, souvent peu coordonnée, suscite parfois des conflits d'intérêt et d'usage. Dans ce contexte, la gouvernance, entendue comme un processus de prise de décisions multi-acteurs, apparaît comme la clef du succès des politiques de conservation. Mais existe-t-il un modèle de gouvernance idéal pour sauvegarder la flore ultramarine ? Quelques pistes peuvent être proposées : mise en place de listes rouges « locales » d'espèces menacées vs régionales ou globales, protection d'habitats uniques ou représentatifs vs habitats « communs » à la région ; prise en compte de la « double insularité » dans les complexes d'îles ou d'archipels avec une décentralisation éventuelle de la gestion ; déploiement du droit de l'environnement : actualisation et renforcement des listes d'espèces protégées (espèces endémiques notamment), développement des polices de la nature, extension du mécanisme des listes dites « positives », limitation des dérogations ; développement de la coopération régionale et internationale pour le partage d'expériences et la mutualisation des moyens ; intégration des cultures ultramarines (coutumes et traditions), parfois différentes de la conception occidentale et « moderne » de la conservation. Du reste, la rencontre des « porteurs d'enjeux » dans des plates-formes de négociation et la recherche d'un consensus ne suffira pas. La participation voire l'engagement du grand public semble indispensable pour sauvegarder un patrimoine naturel et socio-culturel unique au monde dont ils sont également les garants.